



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

optométristes

Question écrite n° 116983

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les réformes actuelles autorisant les opticiens à adapter une prescription médicale. Il lui demande, dans ce contexte, quel sera le rôle des optométristes qui ont compétence à intervenir dans ce contexte médical. L'optométrie existe dans la plupart des pays sauf en Frande. Les optométristes souhaitent être responsables de leurs actes et être contrôlés par un conseil de l'ordre. Il lui demande les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de ce contrat et de ces propositions.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116983

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 2007, page 988